

# LA COMMISSION SANTE A L'ESAT

## **Projet d'établissement 2024-2028**

A l'initiative des équipes de l'ESAT et dans le cadre du Projet régional de Santé (RPS) un comité de pilotage a débuté en fin d'année 2021. Une commission a été créée à l'ESAT avec la psychologue, des coordinateurs de parcours, moniteurs d'ateliers ainsi que la psychomotricienne soutenue par une adjointe de direction. Il a également été pensé la présence possible de travailleurs dans cette instance.

Les enjeux de cette commission sont de faire du lien entre différents partenaires : la médecine du travail, la CARSAT, la mutuelle la Choletaise, ALIA, les SISM, Promotion Santé Pays de la Loire, Handisanté 49 ... La commission est également très en lien avec le dispositif un avenir après le travail concernant les enjeux d'évolution de la vie professionnelle et du vieillissement. Une sous-commission « Vie affective et sexuelle » a également été créée.

Différentes thématiques sont abordées lors des rencontres qui permettent des mises en œuvre en groupes de travail réduits : la vie affective et sexuelle (VAS), le vieillissement des personnes accompagnées, la prévention des troubles musculosquelettiques et des risques psychosociaux, la santé mentale, l'alimentation, le matériel et l'ergonomie des postes. Une grande partie des sujets de santé publique sont également communiqués au sein de l'ESAT (mois sans tabac, prévention des cancers, épidémies ...)

Depuis la création de ce comité, la psychomotricienne a été nommée « référente santé » de l'établissement. Par conséquent, elle est une des interlocutrices de la médecine du travail et elle joue un rôle dans la préparation, le suivi des rendez-vous et des recommandations prescrites par le médecin du travail. Elle co-anime la commission avec l'adjointe de direction. En ce sens, elle fait le lien avec les différents partenaires pour organiser des actions de prévention au sein de l'établissement, relayer des informations de santé publique et favoriser l'accès aux soins. La référente santé veille aussi à l'ergonomie et l'aménagement des postes de travail avec l'aide de l'agent des méthodes.